

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Le parc du château de Bécon, à Courbevoie (Seine).

est classé parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de la Seine et à Melle Achille Fould-Stirbey, propriétaire *14 Bd de Courcelles à Paris* qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution. *1174*

ART. 3.

Il sera transcrit au Bureau des hypothèques de la situation du site classé.

Paris, le 13 MAI 1941

Jean VERRIER

P. le Secrétaire d'État et par délégation
Le Directeur du Cabinet
Délégué du Secrétaire d'État pour
la zone occupée

Jean Verrier